

Madame, Monsieur,

Nantes Métropole, le Département Loire-Atlantique et la Carene Saint Nazaire Agglomération s'associent pour aider les locataires en difficulté à payer leur loyer. Ce dispositif, simple et rapide, est accessible aux locataires résidents en HLM ou en habitat privé.

Le confinement causé par le coronavirus a contraint de nombreux secteurs et entreprises à cesser leurs activités. Beaucoup de citoyens se retrouvent alors en chômage partiel ou connaissent une forte baisse de leurs revenus alors que le coût de la vie et les loyers restent les mêmes. Pour soutenir les locataires en difficulté, de nombreux acteurs du territoire mobilisent des fonds exceptionnels pour un dispositif d'aide financière aux règlements des loyers.

Ce dispositif d'aide au loyer s'adresse aux locataires résidant dans un logement du parc social (HLM) ou du parc privé qui connaissent, du fait de la crise sanitaire, des difficultés ponctuelles pour payer le loyer, dues à une baisse de revenus (chômage partiel, baisse d'activité, annulations de contrats, licenciement économique du au Coronavirus...) ou ayant des dépenses supplémentaires du fait du confinement. Cette aide est disponible sous conditions de ressources.

Quels sont les critères d'éligibilité ?

- Difficultés financières provoquées par la crise sanitaire, impactant le paiement de loyer.
- Disposer d'un titre de séjour en cours de validité.
- Être titulaire du bail.
- Être âgé de plus de 18 ans.
- Ne pas dépasser les plafonds de ressources PLUS.
- Résider sur le territoire de Nantes Métropole ou le département 44 hors métropole.

Vous pensez être éligible ?

Contactez-nous par téléphone au **02 40 89 03 89** ou par mail icf.loire-bretagne@icfhabitat.fr

En cas d'éligibilité, un collaborateur d'ICF HABITAT ATLANTIQUE complètera avec vous la demande d'aide qui sera transmise au service instructeur du FSL ou d'ACTION LOGEMENT SERVICES. Ce dernier reprendra contact avec vous pour finaliser votre demande et pour obtenir les justificatifs nécessaires à son instruction.

L'aide sera attribuée, par ces organismes, sous condition de ressources et à partir de l'analyse de votre situation économique et sociale. Elle pourra être versée pour 3 mois, renouvelable 1 fois. L'aide pourra être activée dès le loyer de mars 2020, et jusqu'à concurrence de 3 mois après la fin du confinement.

Pour toute information complémentaire sur cette aide, vous pouvez également joindre le numéro vert suivant :

0 800 711 044 Service & appel gratuits

Cordialement.

Les équipes d'ICF Habitat